



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21027682

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

23 FEV. 2021

Greffe
DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0882 622 922 992**

Nom

(en entier) : **Fondation Mons 2025**

(en abrégé) : **FM2025**

Forme légale : **F.U.P. (Fondation d'Utilité Publique)**

Adresse complète du siège : **Rue de Nimy, 106 - BE 7000 Mons**

Objet de l'acte : Renouvellement de la composition du Conseil d'administration - désignation du Trésorier - désignation des membres du Conseil de Direction - délégation de signatures et pouvoirs - désignation du Commissaire aux comptes

Extrait des P.V. des Conseils d'administration des 24 novembre 2015, 17 avril 2018, 11 juin 2018, 30 avril 2019 et 27 juin 2019.

Délibération:

Conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 30 avril 2019

1. Le Conseil d'administration prend acte de la nomination des administrateurs suivants:

- Par le Conseil communal de la Ville de Mons du 19/02/2019, pour la mandature 2019-2024, de:

Monsieur Philippe DEL CANE (NN 65.11.16-123.63), né le 16 novembre 1965, domicilié à 7000 Mons, Vieux Chemin de Binche n°471, administrateur à compter du 30 avril 2019

Madame Catherine HOUDART (NN 69.05.06-060.80), née le 06 mai 1969, domiciliée à 7031 Villers-Saint-Ghislain, Rue de la Ferme Lacroix n°12, administrateur à compter du 30 avril 2019

Monsieur Christophe MAZZA (NN 77.09.21-241.33), né le 21 septembre 1977, domicilié à 7000 Mons, Rue d'Enghien n°18, administrateur à compter du 30 avril 2019

Monsieur Luc MEUNIER (NN 63.05.18-141.95), né le 18 mai 1963, domicilié à 7034 Obourg, Rue Taille Coleau n°42, administrateur à compter du 30 avril 2019

Madame Caroline TICHON (NN 87.06.24-364.09), née le 24 juin 1987, domiciliée à 7000 Mons, Rue du Gazomètre n°3-E01, administrateur à compter du 30 avril 2019

2. Désignation du Trésorier

En date du 27 juin 2019 et conformément à l'article 4 § 2 des statuts de la Fondation Mons2015, dénommée par la suite, Fondation Mons 2025, le Conseil d'administration désigne:

Monsieur Luc MEUNIER, en qualité de Trésorier

3. Désignation des membres du Conseil de Direction:

Outre le Président du Conseil d'administration, membre de droit du Conseil de Direction, le Conseil d'administration désigne, en date du 27 juin 2019, les personnes suivantes pour siéger au Conseil de Direction:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Pour le Conseil Communal de la Ville de Mons: Madame Caroline TICHON, Messieurs Christophe MAZZA et L  c ME  NIER

4. D  charge et cessation des mandats administrateurs:

Le Conseil d'administration, dans sa nouvelle composition, donne d  charge au pr  c  dent. A compter du 30 avril 2019, cessent d'exercer leurs mandats d'administrateur:

Monsieur Jean-Fran  ois DERENTY (NN 64.05.13-087.29), n   le 13 mai 1964, domicili      7000 Mons, r  sidence KEA-All  e des Oiseaux n  38 bte12

Monsieur Elio DI RUPO (NN 51.07.18-121.71), n   le 18 juillet 1951, domicili      7000 Mons, Rue du Onze Novembre n  11

Madame Ermeline GOSSELIN (NN 79.06.12-082.95), n  e le 12 juin 1979, domicili  e    7000 Mons, Grand'Place n  22

Madame Savine MOUCHERON (NN 77.05.17- , n  e le 17 mai 1977, domicili  e    7021 Havr  , Rue Adonis Descamps n   80

Monsieur Emmanuel TONDREAU (NN 42.01.13-069.42), n   le 16 janvier 1942, domicili      7000 Mons, Rue Jean Lescarts n  15

Notons   galement que Monsieur Vincent CR  PIN (NN 84.04.13-113.26), n   le 13 avril 1984, domicili      7000 Mons, Boulevard Albert-Elisabeth n  30 bte 1, n'exerce plus son mandat de tr  sorier depuis le 11 juin 2018. et Monsieur Gilles MAHIEU (64.08.12-163.04), domicili      1428 Lillois-Witterz  e, Avenue du Tonnelier n  4, depuis le 24 novembre 2015.

5. D  signation du commissaire aux comptes

Conform  ment    la r  union du Conseil d'administration du 17 avril 2018, il a   t   d  cid   de donner d  charge au r  viseur en fin de mandat et d'accorder la mission de r  vision des comptes de la Fondation Mons2025 suite    l'attribution de march   public 2018-01 au cabinet de r  viseurs: RSM InterAudit Mons (BE0436.391122), sis    7000 Mons, Boulevard Saintelette n  97b pour les exercices comptables 2018-2019-2020.

6. D  l  gation de signature et de pouvoirs

Conform  ment au proc  s-verbal de la r  union du Conseil d'administration du 17 avril 2018

le Conseil d'administration valide la d  mission de Mme Anne-Sophie CHARLE (NN 76.06.21-274.55), domicili  e    7040 Qu  vy-Le-Grand, Enclos de Warelles n  4 et le principe de confier    Mme Caroline KADZIOLA (NN 75.03.14-344.56), domicili  e    7382 Audregnies, Chauss  e Brunehault n  18 la direction de la Fondation en tant que secr  taire g  n  rale. Il d  cide   galement en date du 17 avril 2018 que:

En ce qui concerne les actes financiers:

Toute d  pense li  e    l'application de la gestion courante, aux salaires et actes financiers prenant source dans un acte formel sign   en amont, est d  l  gu      la nouvelle secr  taire g  n  rale, Mme Caroline KADZIOLA

Tout acte engageant financ  ri  ment la Fondation Mons2025 (en dehors des d  penses courantes) continue d'  tre valid   par le Pr  sident et le Tr  sorier du Conseil d'administration

La procuration sur les comptes est toujours d  l  gu  e    Mme Elodie DESPRES avec l'exigence d'une double signature de Mme Caroline KADZIOLA pour les montants sup  rieurs    8.500  

En ce qui concerne la d  l  gation de signature:

Le Conseil d'administration donne d  l  gation    Mme Caroline KADZIOLA d'engager la Fondation pour autant qu'il ne s'agisse pas d'engagement financier ou d'acte relevant de la comp  tence du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les actes li  s aux March  s publics:

Le Conseil d'administration donne d  l  gation    Mme Caroline KADZIOLA pour la mise en   uvre et l'attribution des march  s publics inf  rieurs    8.500   avec la contre-signature du Pr  sident et du Tr  sorier et pour information a post  riori au Conseil de Direction. Le Conseil de Direction sera comp  t  nt pour les march  s entre 8.500   et 85.000   et le Conseil d'administration garde ses pr  rogatives dans la mise en   uvre et l'attribution des march  s pour un montant sup  rieur    85.000  .

En ce qui concerne la gestion journali  re:

Le Conseil d'administration charge la Secrétaire générale, Mme Caroline KADZIOLA, d'exercer toutes les compétences de gestion journalière qui lui ont été déléguées par ce même Conseil. Plus particulièrement, elle est chargée de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration, à l'exception de celles qui ont été expressément dévolues à un autre organe ou une autre personne.

Dans les autres cas, les dispositions statutaires s'appliquent.

En date du 18 juin 2020, le Conseil d'administration valide la démission de Mme Caroline Kadziola et le principe de confier à Mmes Natacha VANDENBERGHE (NN 79.09.13-022.49), domiciliée à 7000 Mons, Rue de la Croix-Rouge n°23 et Jenny BIASUCCI (NN76.02.14-262.55), domiciliée à 7000 Mons, rue Notre-Dame du Petit-Nimy, la direction de la Fondation respectivement en tant que directrice générale ad interim et directrice adjointe. Il décide également en date du 12 octobre 2020 que:

Pour les actes financiers:

Toute dépense liée à l'application de la gestion courante, aux salaires et actes financiers prenant source dans un acte formel signé en amont, est délégué à Mme VANDENBERGHE Natacha, directrice générale ad interim et Mme BIASUCCI Jenny, directrice adjointe.

Tout acte engageant financièrement la Fondation Mons2025 (en dehors des dépenses courantes) continue d'être validé par le Président et le Trésorier du Conseil d'administration

La procuration sur les comptes est toujours déléguée à Mme Elodie DESPRES avec l'exigence d'une double signature de soit Mme VANDENBERGHE soit Mme BIASUCCI pour les montants supérieurs à 8.500€

Pour la délégation de signature:

Le Conseil d'administration donne délégation à Mmes VANDENBERGHE et BIASUCCI d'engager la Fondation pour autant qu'il ne s'agisse pas d'engagement financier ou d'acte relevant de la compétence du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les actes liés aux Marchés publics:

Le Conseil d'administration donne délégation à Mmes VANDENBERGHE et BIASUCCI pour la mise en œuvre et l'attribution des marchés publics inférieurs à 8.500€ avec la contre-signature du Président et du Trésorier et pour information a posteriori au Conseil de Direction. Le Conseil de Direction sera compétent pour les marchés entre 8.500€ et 85.000€ et le Conseil d'administration garde ses prérogatives dans la mise en œuvre et l'attribution des marchés pour un montant supérieur à 85.000€.

Pour la gestion journalière:

Le Conseil d'administration charge les directrices, Mmes VANDENBERGHE et BIASUCCI, d'exercer toutes les compétences de gestion journalière qui lui ont été déléguées par ce même Conseil. Plus particulièrement, elles sont chargées de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration, à l'exception de celles qui ont été expressément dévolues à un autre organe ou une autre personne.

Dans les autres cas, les dispositions statutaires s'appliquent.

Signature:

COMINOTTO Dominique, Président du Conseil d'Administration de la Fondation Mons 2025: